



Paris, le 16 avril 2012

Monsieur Emmanuel Debanne
Président de la section française du mouvement
Euope Démocratie Espéranto

Monsieur le président,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre questionnaire, qui me permet de réaffirmer mes positions sur la politique linguistique que je souhaite mener, et vous prie de trouver ci-dessous mes réponses.

1. Permettre la diversité linguistique en école élémentaire en n'imposant plus la continuité entre les langues introduites en CE1 et l'offre extrêmement limitée proposée dans les collèges.

La diversité culturelle, et donc linguistique, fait partie des valeurs auxquelles je suis très attachée. C'est dès le plus jeune âge qu'il faut sensibiliser les enfants à cette diversité, en leur permettant d'acquérir une deuxième langue. Il est en effet bien connu que les jeunes enfants peuvent devenir bilingues naturellement et sans effort. Ce qui n'a que des effets positifs, notamment en termes d'ouverture sur le monde (chaque langue étant une porte vers une culture supplémentaire, et donc vers un nouvel univers) et de développement des capacités cognitives.

Cette deuxième langue peut être une langue régionale, ou une langue étrangère plus ou moins répandue. Le choix de la langue doit se faire en fonction des attentes des parents (mais aussi des capacités en termes d'enseignants), et il ne serait effectivement pas sain de limiter les choix à un nombre très restreint de langues dites « internationales ».

2. Introduire l'espéranto au baccalauréat en tant qu'option facultative, compte-tenu de sa richesse culturelle et de son intérêt comme langue internationale équitale.

Je suis favorable à l'introduction de l'espéranto au baccalauréat en tant qu'option facultative.

3. Veiller à ce que la langue française et non une langue étrangère soit utilisée par les représentants de la France auprès de toutes les institutions internationales.

Je suis très sensible à la visibilité de la diversité linguistique dans les institutions. C'est pour cela que je suis favorable au renforcement des langues régionales dans l'espace public, et notamment dans les institutions. Dans la même logique, j'estime qu'il faut défendre la place de la langue française dans les institutions internationales, et il est positif que les représentants de la France s'expriment en français quand cela est possible. L'ultra-dominance de l'anglais est en effet néfaste pour la diversité linguistique, et crée même des distorsions politiques et socio-économiques problématiques en faveur des anglophones de langue maternelle. Cette incitation à utiliser le français dans les situations officielles ne doit toutefois pas être une obligation.

Sincères salutations,

Eva Joly